

DECRET N° 2011-641 DU 5 OCTOBRE 2011

portant nomination des Directeurs des
Services sous tutelle du Ministère de la Santé.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011 portant Composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2010-060 du 12 mars 2010 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- Sur** proposition du Ministre de la Santé ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 août 2011.

DECRETE :

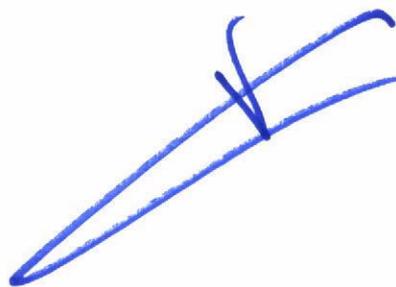
Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont respectivement nommées Directeurs des services sous tutelle du Ministère de la Santé. Il s'agit de :

- Directrice Générale de l'Agence Nationale de Vaccination et des Soins de Santé Primaire : Madame **N'Deye BASSABI ALLADJI**
- Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion de la Gratuité de la Césarienne : Monsieur **Pascal DOSSOU TOGBE**
- Directrice Générale Adjointe de l'Agence Nationale de Gestion de la Gratuité de la Césarienne : Madame **Béatrice RADJI**
- Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine : Monsieur **Ludovic ANANI**
- Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie : Monsieur **Moussa YAROU**
- Directrice Générale Adjointe de l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie : Madame **Dorothee YEVIDE**
- Directeur de la Santé de la Mère et de l'Enfant : Madame **Olga AGBOHOU épouse HOUINATO**
- Directeur National de la Santé Publique : Monsieur **Bagou Orou YOROU CHABI**
- Directeur National Adjoint de la Santé Publique : Monsieur **Lucien TOKO**
- Directeur de la Recherche et de la Formation : Monsieur **Ernest NOUNAWON**
- Directeur de la Pharmacie, du Médicaments et des Exploitations Diagnostique : Monsieur **Frédéric LOKO.**

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 5 Octobre 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,

Le Ministre de la Santé,



Alayi Adidjatou MATHYS.-



Dorothee Akoko KINDE GAZARD

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM/CCAGEPPPDSS 4 MEF 4 MS 4 AUTRES MINISTERES 23 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSES 10 01 JO 1.-

